

LES DELIBERATIONS COMPLETES ET LES ANNEXES PEUVENT ETRE
CONSULTEES AU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2011

D.B.C. : 11-003

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « ADLC- ZENITH FM »

Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ◆ *d'approuver le projet de convention d'objectifs et de moyens avec l'association « ADLC- Zénith FM » pour une durée de un an à compter du 1^{er} avril 2011, prévoyant le versement d'une subvention de **8 000 €** ;*
- ◆ *d'autoriser la Présidente à signer la convention et tous documents se rapportant à ce dossier.*

D.B.C. : 11-004

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION REAJ

Le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- ◆ *d'approuver le projet de convention d'objectifs et de moyens avec l'association REAJ œuvrant sur le territoire de la Roche aux Fées, d'une durée de un an à compter du 1^{er} avril 2011 ;*
- ◆ *d'autoriser la Présidente à signer la convention avec l'association et tous documents s'y rapportant.*

D.B.C. : 11-005

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES ASSOCIATIONS GERANT DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ◆ *d'approuver le projet de convention-type d'objectifs et de moyens avec les associations œuvrant dans le domaine de l'enfance (3-12 ans) d'une durée de un an à compter du 1^{er} avril 2011 ;*
- ◆ *d'autoriser la Présidente à signer les conventions avec ces associations et tous documents en découlant.*

D.B.C. : 11-006

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES HALTES-GARDERIES DU TERRITOIRE DE LA ROCHE AUX FEES

Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ◆ *d'approuver le projet de convention-type d'objectifs et de moyens avec les haltes-garderies œuvrant sur le territoire de la Roche aux Fées, d'une durée de un an à compter du 1^{er} avril 2011 ;*
- ◆ *d'autoriser la Présidente à signer les conventions avec ces associations et tous documents s'y rapportant.*

D.B.C. : 11-007

OCTROI DE FONDS DE CONCOURS AU PROFIT DE LA COMMUNE DE JANZE POUR LES EQUIPEMENTS A DESTINATION DE L'ENFANCE

Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ◆ *d'approuver le dispositif de soutien à la commune de Janzé, par fonds de concours, pour financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement liées aux centres de loisirs à hauteur de 50% du coût restant à la charge de la commune après déduction des subventions et dans la limite de **5 710 €** ;*
- ◆ *d'autoriser la Présidente à signer tous documents relatifs à ce dossier, notamment pour le versement de ce fonds de concours à la commune de Janzé.*

D.B.C. : 11-008

EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES LE BALLON A PIRE-SUR-SEICHE - INDEMNITES D'EVICITION A VERSER AU PROFIT DE M. JEAN-PAUL GUILLET.

Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ◆ *de verser une indemnité d'éviction d'un montant de **23 040,06 €** à M. Jean-Paul Guillet – Préville – 35150 Piré-sur-Seiche,*
- ◆ *d'autoriser la Présidente à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.*